

RAPPORT ANNUEL

2 0 1 6

TUNINVEST
S I C A R

SOMMAIRE

<u>Composition du Conseil d'Administration</u>	<u>5</u>
<u>Rapport d'Activité</u>	<u>7</u>
<u>Etats Financiers</u>	<u>13</u>
<u>Bilan</u>	<u>14</u>
<u>Etat de Résultat</u>	<u>16</u>
<u>Etat de Flux de Trésorerie</u>	<u>17</u>
<u>Rapports du Commissaire aux Comptes</u>	<u>18</u>
<u>Rapport Général</u>	<u>18</u>
<u>Rapport Spécial</u>	<u>20</u>
<u>Projets de Résolutions AGO</u>	<u>22</u>
<u>Evolution des indicateurs de rentabilité</u>	<u>25</u>
<u>Participations de Tuninvest Sicar</u>	<u>29</u>
<u>Renseignements à caractère général</u>	<u>40</u>

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Brahim ANANE Président
11 rue Apulce - Notre Dame 1082 TUNIS
Tcl 71 80 03 00 – Fax 71 80 06 80

TUNISIE LEASING
Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray
Tunis Mahrajene
Tcl 70 13 20 53 Fax 71 23 20 20
Représentée par Monsieur Hichem ZGHAL

ASSURANCES « AMINA »
90 92 Avenue Hédi Chaker 1002 TUNIS
Tcl 71 89 09 00 / 71 78 76 29 Fax 71 78 25 25
Représentée par Madame Meriem ZINE

ASSURANCES « MAGHREBIA »
Angle 64 Rue de Palestine 1002 TUNIS
Tcl 71 78 88 00 / 71 78 99 54 Fax 71 78 83 54
Représentée par Monsieur Habib BEN HASSINE

Monsieur Selim BELKHODJA
ZI BP N° 192 2015 BEN AROUS
Tcl 71 38 29 53 Fax 71 38 40 77

Monsieur Slim MAAOUI
Angle 64 Rue de Palestine 1002 TUNIS
Tcl 71 78 88 00 / 71 78 99 54

Monsieur Abderrazak BEN AMMAR
HERMES CONSEIL Centre Dorra Escalier A 2^e Etage
Appartement N° 8 2092 EL MANAR 5
Tcl 71 88 94 01 Fax 71 88 74 77

Monsieur Mokhtar ZANNAD
12 Rue Sidi Zid 2630 LA SOUKRA
Tcl 71 72 46 24

RAPPORT D'ACTIVITE

L'année 2016 a été marquée par la nomination d'un nouveau gouvernement succédant à celui de Monsieur Habib Essid et par la tenue d'une conférence internationale sur l'investissement dont l'objectif était de présenter à la communauté internationale le «Plan de Développement Tunisia 2020». La conférence a été un succès avec un soutien financier annoncé à la Tunisie au terme de la Conférence Tunisia 2020 dépassant les 50 milliards de dinars.

Les indicateurs macro économiques en Tunisie n'ont pas réussi à s'infléchir en 2016. En effet, le taux de croissance s'est établi à 1% en deçà des 2,5% prévisionnels d'après les données de l'Institut National de la Statistique (INS) rendues publiques au courant du mois de février de cette année. Pour ce qui est du taux de chômage et de l'inflation, ils ont augmenté chacun de 0,1% par rapport à l'année précédente en passant respectivement de 15,4% à 15,5% et de 4,1% à 4,2%. Par ailleurs, la consommation a enregistré une baisse sensible entre 2016 et 2015.

La crise Libyenne s'est prolongée pendant toute l'année, ce qui a conduit à la fermeture des frontières terrestres à plusieurs reprises en 2016, avec des conséquences négatives pour la majorité de nos entreprises exportant sur ce pays. En dépit de la remontée du cours du baril, l'activité de prospection pétrolière n'a pratiquement pas repris, ce qui a eu un impact négatif sur certaines de nos lignes exposées à ce secteur d'activité. Par ailleurs, l'insuffisance de liquidités s'est répétée sur nos entreprises qui ont eu du mal à étendre leur lignes d'engagements (voire de les reconduire) avec leurs banques partenaires de longue date.

Nos entreprises ont donc continué à souffrir de ce contexte de crise et d'incertitude à tous les niveaux. Nous avons de ce fait continué à assurer un monitoring rapproché de toutes les sociétés pour trouver des solutions à court terme aux problèmes qui se sont posés à certaines d'entre elles, notamment sur le plan commercial du fait de la sous-activité induite par le contexte macro économique, mais également à plus long terme afin (i) de continuer à réduire la dépendance de ces entreprises vis-à-vis du marché local et ceux sinistrés des pays limitrophes, (ii) de développer de nouveaux produits et (iii) d'optimiser leurs coûts d'exploitation.

Ce contexte difficile n'a pas permis à la société Tuninvest Sicar la matérialisation d'opérations de sorties, les revenus étant exclusivement assurés par les dividendes générés auprès des sociétés du portefeuille.

Par ailleurs, suite au dénouement partiel du contentieux fiscal auquel notre société a été soumise et dans le cadre de la décision de repliement d'une partie de sa trésorerie libérée, la société a pu reprendre de manière prudente quelques investissements dans des entreprises dont nous sommes proches à des conditions financières favorables. Sur le fond, le dossier du contentieux fiscal est aujourd'hui en appel, sachant que le risque maximal a été provisionné et acquitté.

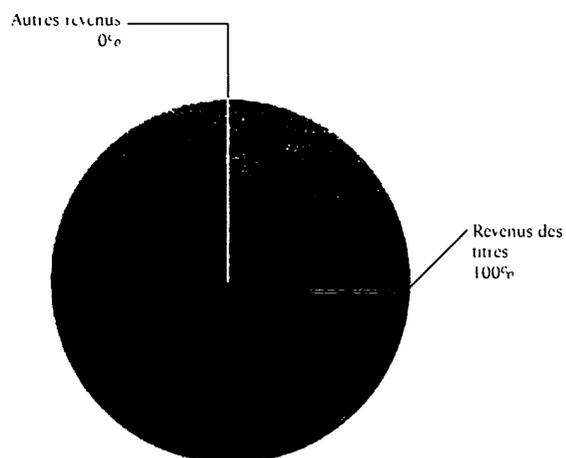
L'indice Tunindex a évolué de 5 089,99 points à 5 488,77 points au cours de l'année 2016, soit une progression de 7,84%. Le cours boursier de Tuninvest Sicar est passé pendant la même période de 11,100 dinars à 9,900 dinars avec une distribution de dividendes de 0,500 dinar par action en date du 20 juin 2016.

La valorisation au 31/12/2016 de notre fonds sur la base de nos critères d'évaluations prudents s'établit à environ 13 millions de dinars.

Les produits réalisés en 2016 se présentent comme suit

Désignation des produits	Montant
Revenus des titres	541 447
Autres revenus	696
Total	542 143

en dinars

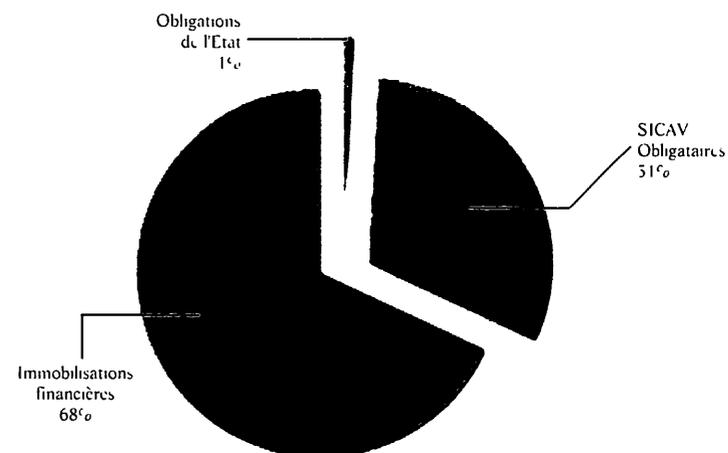


Au 31 décembre 2016 l'actif de TUNINVEST SICAR se présente comme suit

Désignation	Montant
Immobilisations financières	5 058 245
Provisions	(860 100)
Autres actifs courants	1 614 854
Placements et autres actifs financiers	2 251 517
Liquidités et équivalents de liquidités	209
Total	8 044 505

en dinars

Au 31 décembre 2016 le portefeuille de TUNINVEST SICAR se présente comme suit



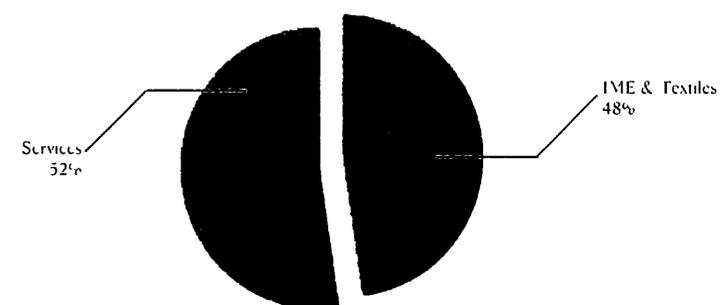
Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des participations de la société arrêtées au 31 décembre 2016

Désignation	Forme juridique	Capital Social	Nombre d'actions	% du capital investis
AMI	S.A	6 000 000	600 000	26,39%
AMI COMMERCIALE	S.A	1 500 000	150 000	6,67%
FUCHI KA	S.A	750 000	75 000	13,53%
HYDROSOL FONDATIONS	S.A	6 200 000	62 000	17,75%
I.G.L. DISTRIBUTION	S.A	1 000 000	10 000	0,01%
I.G.L. INDUSTRIE	S.A	4 896 000	979 200	16,53%
LES G.M.S « kinderland » (*)	S.A	2 500 000	250 000	6,00%
NOUVELAIR	S.A	56 696 677	56 696 677	8,50%
PC RETAIL OUTLET	S.A	100 000	1 000	0,10%
SIL	S.A	1 455 750	194 100	20,09%
SOTUPA	S.A	6 550 000	1 310 000	14,02%
TUNIFRESH S.A	S.A	290 000	2 900	1,72%
TUNISAVIA	S.A	25 794 780	2 579 478	14,19%

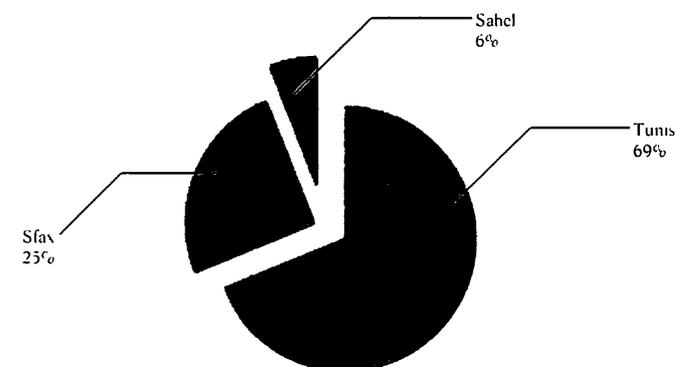
* Compte non tenu de la souscription en obligations convertibles

La répartition des titres constituant le portefeuille de TUNINVEST SICAR par secteur d'activité et par région se présente comme suit

Par secteur d'activité



Par région



ETATS FINANCIERS

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2016**

(exprimé en dinars)

	2016	2015
Actifs		
Actifs non courants		
Immobilisations financières	5 058 245	5 806 168
Moins provisions	(860 100)	(860 100)
	4 198 145	2 946 068
Total des actifs non courants	4 198 145	2 946 068
Actifs courants		
Autres actifs courants	1 614 854	1 228 190
Placements et autres actifs financiers	2 251 517	4 754 842
Liquidités et équivalents de liquidités	209	592
Total des actifs courants	3 846 560	5 983 624
Total des actifs	8 044 505	8 929 692

	2016	2015
Capitaux propres et passifs		
Capitaux propres		
Capital social	966 000	966 000
Reserves	485 000	485 000
Résultats reportés	3 814 858	5 054 080
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	5 265 858	6 485 080
Résultat de l'exercice	189 105	(756 222)
Total des capitaux propres avant affectation	5 452 961	5 746 858
Passifs		
Passifs non courants		
Provision pour risques et charges	1 753 054	1 753 054
Total des passifs non courants	1 753 054	1 753 054
Passifs courants		
Autres passifs courants	858 490	1 429 780
Total des passifs courants	858 490	1 429 780
Total des capitaux propres et des passifs	8 044 505	8 929 692

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	2016	2015
Produits d'exploitation		
Revenus des titres	341 447	1 040 316
Autres revenus	696	725
Total des produits d'exploitation	342 143	1 041 041
Charges d'exploitation		
Charges nettes sur cession de titres	328	244
Diverses charges d'exploitation	115 779	207 404
Total des charges d'exploitation	114 107	207 648
Résultat d'exploitation	228 036	833 393
Dotations aux provisions pour éléments exceptionnels	-	(1 733 054)
Autres gains ordinaires	-	277 265
Résultat des activités ordinaires avant impôt	228 036	(642 396)
Impôts sur les sociétés	(32 062)	(93 826)
Contribution conjoncturelle	(6 871)	-
Résultat net de l'exercice	189 103	(736 222)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	2016	2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	189 103	(736 222)
Ajustements pour :		
Dotations aux provisions	-	1 733 054
Variation des :		
Autres actifs courants	(386 644)	(628 393)
Placements et autres actifs financiers	2 523 525	720 494
Autres passifs courants	(591 290)	(142 873)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	1 734 694	966 060
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 252 077)	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(1 252 077)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distribution des dividendes	(483 000)	(966 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(483 000)	(966 000)
Variation de trésorerie	(383)	60
Trésorerie au début de l'exercice	592	532
Trésorerie à la clôture de l'exercice	209	592

RAPPORT GÉNÉRAL

Messieurs les Actionnaires

1 En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 1er juin 2016 nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D 8 044 505 et un résultat net de D 189 105 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST SICAR » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2 La direction de la société est responsable de l'arrêté de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances Responsabilité de l'auditeur

3 Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Opinion

4 A notre avis les états financiers de la société « TUNINVEST SICAR » annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent pour tout aspect significatif une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. Paragraphe d'observation

5 La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2007. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D 231 531 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D 2 752 662 dont D 1 250 939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale. Néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D 231 531 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D 2 743 858 dont

D 1 222 115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations objet du litige.

Par jugement en date du 11 mars 2015 le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office après la révision du montant réclamé qui a été ramené à D 2 459 579.

En date du 19 mai 2015 la société a interjeté appel devant la cour d'appel de Tunis après avoir pris l'engagement de payer le montant réclamé à raison de D 100 000 par mois (mai 2015 - octobre 2017).

Néanmoins la société a été admise à bénéficier des remises des pénalités prévues par les dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2016. De ce fait elle n'a payé que le reliquat du principal soit D 417 580.

La société a provisionné en 2015 la totalité du risque rattaché au redressement en question, soit D 1 755 034.

A la date de signature du présent rapport l'affaire portée devant les tribunaux suit encore son cours.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

6 En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 - 117 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7 En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part des remarques particulières.

8 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 2728 du 20 novembre 2001 nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis le 25 Avril 2017
Le Commissaire aux Comptes
DELTA CONSULT
Moez AKROUT

RAPPORT SPÉCIAL

Messieurs les Actionnaires

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit leurs caractéristiques et modalités essentielles sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

CONVENTION ANTIÉRIEUREMENT AUTORISÉE

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995 a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D 200 000 par an ramenée en 2004 à 2% du capital social et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis et ce en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1er Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2016. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D 55 149 réparti en partie fixe et en partie variable respectivement pour D 21 928 et D 33 221.

Les rémunérations variables enregistrées au titre des exercices 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 ont été reversées en 2015 vers la baisse pour un montant de D 277 265 suite à la constatation de la provision en couverture du risque fiscal.

Le cumul des rémunérations variables antérieures a été arrêté à la date du 31 décembre 2015 à D 1 161 551.

Le conseil d'administration réuni le 23 mars 2016 a autorisé le paiement de la moitié de ces rémunérations. Ainsi le montant non encore servi au titre des dites rémunérations s'élève au 31 décembre 2016 à D 562 862.

CONVENTIONS NOUVELLES

Le conseil d'administration réuni le 1er juin 2016 a autorisé l'acquisition par la société Tuninvest SICAR de certaines participations auprès de sociétés avant des dirigeants en commun avec la vôtre et ce sur la base d'une valorisation établie par un expert indépendant avec une décote de 50%.

Les acquisitions réalisées en 2016 totalisent D 1 252 077.

Par ailleurs nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention entrant dans le cadre des dites dispositions.

Tunis le 25 avril 2017
Le Commissaire aux Comptes
DELTA CONSULT
Moez AKROUF



PROJET DE RÉSOLUTIONS AGO

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports

En conséquence elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2016

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 s'élevant à cent quatre vingt neuf mille cent trois dinars et deux cent soixante millimes (189 103 260 DT) comme suit

Bénéfice net de l'exercice	189 103 260 DT
Report à nouveau antérieur	3 614 858 202 DT
Pour former un bénéfice distribuable	4 005 961 462 DT
Dividendes (0,5 dinar / action)*	485 000 000 DT
Le solde au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	3 520 961 462 DT

* Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2016 et détaillés au niveau des notes aux états financiers

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

□

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12 000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration à titre de jetons de présence

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché. L'Assemblée Générale délègue au Conseil la décision de fixer les modalités de rachat

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

□

**EVOLUTION
DES INDICATEURS
DE RENTABILITE**

EVOLUTION DE LA RENTABILITE ET DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX

Evolution de la rentabilité

	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds propres	8 468 217	7 760 818	7 449 080	5 746 858	5 452 961
Portefeuille d'investissement	3 428 354	3 428 354	3 806 168	3 806 168	3 058 245
Plus value sur cession des titres de participations	320 132				
Dividendes perçus des titres de participations	369 397	204 625	622 888	860 025	208 617
Revenus de placements	132 633	161 408	221 784	180 291	132 650
Autres revenus	7 998	144	438	725	696
Total revenus	830 160	366 177	845 110	1 041 041	342 143
Résultat net de l'exercice	623 339	258 601	654 262	-736 222	189 103
Return On Equity (ROE)	7%	3%	8%	-10%	3%

Tableau des mouvements des capitaux propres

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	966 000	483 000	5 345 818	654 262	7 449 080
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 29 mai 2015			654 262	(654 262)	
Distribution de dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 31 décembre 2015				(736 222)	(736 222)
Solde au 31 décembre 2015	966 000	483 000	5 034 080	(736 222)	5 746 858
Affectations approuvées par l'A.G.O. du 1 juin 2016			(736 222)	736 222	
Distribution de dividendes			(483 000)		(483 000)
Résultat de la période close le 31 décembre 2016				189 103	189 103
Solde au 31 décembre 2016	966 000	483 000	5 814 858	189 103	5 452 961

(en dinars)

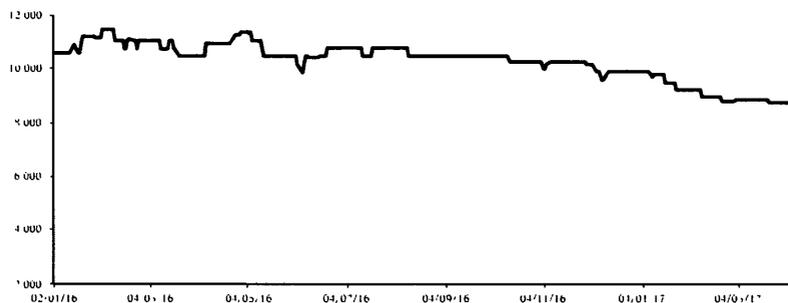
COMPORTEMENT BOURSIER ET DISTRIBUTIONS

Cours au 31/12/2016 9 900 dt Nombre d'actions 966 000 Capitalisation 9 56 millions de dinars

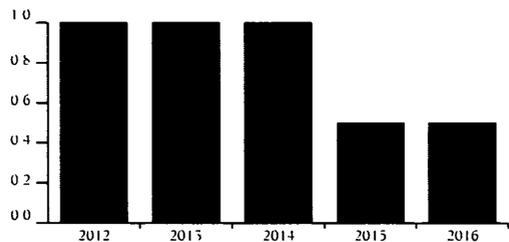
Année	Actif net par action (ANPA)	Cours historique /ANPA	Dividendes par action	Total dividendes	Rendement % (*)
2012	8,8	0,93	1,000	1,000	12,00%
2013	8,0	1,28	1,000	1,000	9,70%
2014	7,7	1,43	1,000	1,000	9,10%
2015	5,9	1,87	0,500	0,500	4,30%
2016	5,6	1,75	0,500	0,500	5,10%

* Une action détenue depuis la création de la société aurait accumulé des distributions de 21,8 dinars (12 bd en dividendes et 9 dt en restitutions)

Evolution du cours boursier du titre de TUNINVEST SICAR (de janvier 2016 à mars 2017 en dinars)



Paiement en dividendes (en dinars)



**PARTICIPATIONS
DE TUNINVEST SICAR**

**AMI / AMI COMMERCIALE**

Promoteur	: Monsieur Ahmed Abid
Date de création	: Octobre 1978
Activité	: Mécanique / Quincaillerie
Siège Social	: Sfax / La Soukra - Tunis
Forme juridique	: Société Anonyme (S.A.)
Capital social	: 6.000.000 dinars / 1.500.000 dinars
Commissaire aux comptes	: Monsieur Mohamed Marouane, membre de l'O.E.C.T
Conseiller fiscal	: Monsieur Raouf Yaïche, membre de l'O.E.C.T
Effectif	: 206 personnes / 40 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	: 26,39% du capital pour AMI 6,67% du capital pour AMI COMMERCIALE

L'activité principale de la société AMI est la production de poutrelles en acier laminé à froid ou décapé huilé. Sa filiale AMI Commerciale est spécialisée dans la distribution de produits de quincaillerie.

La société AMI a réalisé, au courant de l'année 2016, un chiffre d'affaires en progression de 6,4% par rapport à l'année précédente, et devrait dégager un bénéfice avant impôts en progression de 80% par rapport à l'exercice 2015.

Les principaux faits saillants de 2016 sont présentés ci-après :

- La Société a pu maintenir son volume d'activité sur le marché local malgré la baisse sensible des activités de promotion immobilière dans le pays. Cela a pu être réalisé grâce à l'entrée progressive des nouveaux produits sur le marché, qui a permis de compenser la baisse de la gamme traditionnelle. Les ventes à l'export ont par ailleurs progressé de 8,7% par rapport à l'année précédente du fait de la reprise de l'activité au Maroc et en France ;
- Au niveau de la sous-traitance, la société a obtenu plusieurs marchés avec un client français et est en cours de discussion au sujet de nouveaux marchés. La société a même réalisé une opération d'exportation vers la Chine pour le compte d'un sous-traitant de ce client ;
- Sur le plan industriel, la société a renforcé ses équipements à travers l'acquisition d'une nouvelle presse de 400 tonnes destinée à la fabrication de pelles. En effet, les ventes de ce produit sur le marché local décollent à nouveau et les perspectives de distribution sur le marché marocain sont très prometteuses ;
- Les moyens industriels de la société UND, détenue à 100% par AMI, ont été installés dans le site d'AMI. Des offres conjointes AMI/UND, notamment pour la sous-traitance, sont aujourd'hui à l'étude et devraient permettre à la société de renforcer ses positions vis-à-vis des grands donneurs d'ordre internationaux qui pourraient être intéressés par une offre combinée produits injectés en plastiques et produits déformés ou emboutis en acier ou produits réalisés en décolletage. La société est en train d'étudier l'opportunité d'établir une fusion-absorption avec la société UND.

Par ailleurs, des discussions ont été engagées avec un groupe français leader dans la fabrication de produits de quincaillerie : qui a repris au cours des dernières années plusieurs structures françaises, dont certaines étaient clientes de la société AMI, et qui envisage une présence industrielle en Afrique - en vue d'un

partenariat stratégique dont les contours sont à définir. L'objectif est de renforcer les liens industriels et commerciaux d'AMI avec ce groupe à travers l'opération projetée.

Le chiffre d'affaires et le bénéfice avant impôts prévisionnels de l'année 2017 tablent sur des progressions de 14,8% et 69,2% par rapport à 2016, respectivement.

En ce qui concerne Ami Commerciale, cette filiale a réalisé au titre de l'année 2016 un chiffre d'affaires en progression de 9,5% par rapport à l'année précédente.

En dépit de l'augmentation du chiffre d'affaires, le bénéfice avant impôts a enregistré une diminution de 11% due principalement aux pertes de change subies par la société, conséquence de la dégradation du dinar tunisien par rapport à l'Euro et au Dollar. Le bénéfice avant impôts aurait pratiquement doublé par rapport à l'exercice précédent si on le retraitait pour tenir compte des pertes de change.

L'année 2016 a été caractérisée par :

- La commercialisation de nouveaux produits importés en provenance de la Chine, de la Turquie et de l'Italie ;
- La location d'un nouveau dépôt de stockage d'une superficie de 800 m² à la Soukra (situé à 200 m du dépôt central) ;
- Ouverture d'un troisième point de vente à Ksar Saïd d'une superficie de 60 m² par la filiale Forum Batiment, détenue à 100% par la société Ami Commerciale, spécialisée dans la vente en détail de produits de quincaillerie ;
- La participation à la foire du Bâtiment de Carthage à Tunis. Au cours de cette manifestation, la société AMI COMMERCIALE a présenté sa nouvelle gamme de produits aux architectes, bureaux d'études et promoteurs immobiliers.

La société Select Hardware, filiale de la société AMI, spécialisée dans la commercialisation de produits de quincaillerie haut de gamme et d'électroménagers, propriétaire de deux points de vente, l'un à la Soukra et l'autre à Sfax, a enregistré une baisse significative au niveau de son résultat avant impôt en 2016, et ce en dépit d'un chiffre d'affaires équivalent à celui de l'année précédente. Cette baisse est due à la constatation d'importantes pertes de change. En 2016, la société a entamé l'aménagement du show-room de la Soukra.

**HYDROSOL FOUNDATIONS**

Promoteur	: Monsieur Abderrazak Chaabouni
Date de création	: 1997
Activité	: Géotechnique
Siège social	: Ksar Saïd - Tunis
Forme juridique	: Société Anonyme (S.A.)
Capital social	: 6.200.000 dinars
Commissaire aux comptes	: FINOR
Effectif	: 100 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	: 17,75% du capital

La société HYDROSOL FOUNDATIONS a pour objet l'étude et les travaux hydrauliques des sols et des fondations spéciales.

La société a réalisé, en 2016, un chiffre d'affaires en augmentation de 40% par rapport à l'exercice précédent suite à la réalisation de plusieurs travaux de pieux de grands diamètres. Le bénéfice net au titre de l'exercice 2016 de la société Hydrosol Fondations est également en large progression par rapport à l'année précédente.

L'année 2016 a été caractérisée par :

- La réalisation de fondations sur pieux de plusieurs ouvrages d'art (Hergla, Monastir, Route X, ...)
- La réalisation de travaux de micropieux de plusieurs projets à Sidi Bou Saïd et Carthage ;
- Confortement du glissement terrain par micropieux et tirants d'ancrage des routes dans le Nord Ouest (Ain Draham, Kef, ...)
- La réalisation de la paroi clouée pour l'exécution de quatre niveaux de sous-sols pour la clinique Amilcar à la Cité Ennasr ;

Les investigations géotechniques de plusieurs projets immobiliers et routiers dans plusieurs régions de la Tunisie ;

La société Hydrosol Afrique ; joint-venture avec le Groupe STUDI (50%/50%) basée en Côte d'Ivoire (Abidjan), spécialisée dans les études géotechniques et les travaux de fondations pour les projets d'infrastructure (secteur des transports, de l'eau, des barrages et autres) et immobiliers couvrant l'Afrique Subsaharienne ; a pour sa part dégagé un résultat légèrement bénéficiaire pour son second exercice d'activité.

Le budget de la société pour l'année 2017 table sur une croissance de l'ordre de 6% de son chiffre d'affaires et de son bénéfice net prévisionnels.

**IGL INDUSTRIE / IGL DISTRIBUTION**

Promoteur	: Monsieur Tarak Baccour
Date de création	: 1999
Activité	: Assemblage d'ordinateurs
Siège Social	: Rue Tahar Sfar, Sfax / La Charguia II, Tunis
Forme juridique	: Société Anonyme (S.A)
Capital social	: 4.896.000 dinars / 1.000.000 dinars
Effectif	: 140 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	: 16,53% du capital pour IGL Industrie

La société IGL INDUSTRIE est une entreprise spécialisée dans l'assemblage d'ordinateurs sous la marque VERSUS.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe IGL a subi une baisse de 11% par rapport à l'exercice précédent. Les raisons principales de ce recul sont liées à une régression de l'activité de gros de -25%, qui a été partiellement compensée par une progression de l'activité de montage et d'appel d'offres de +20%, et une progression de l'activité de détail de +13%. La rentabilité du groupe a par ailleurs été fortement impactée par la dégradation du dinar tunisien par rapport à l'Euro et au Dollar.

L'exercice 2016 a été principalement marqué par :

- La consolidation des ventes de smartphones et de téléphones mobiles basiques.
- La confirmation de la bonne pénétration du marché des solutions d'impression avec la marque Kyocera, qui connaît une demande en croissance et qui offre des marges plus importantes que la moyenne du mix actuel.
- La consolidation de la couverture de la nouvelle chaîne de distribution en détail sous l'enseigne «Wiki», qui regroupe actuellement 14 points de vente.

Le budget pour l'année 2017 table sur une reprise significative (+30%) des activités du groupe.

**NOUVELAIR**

Promoteur	: Feu Aziz Miled
Date de création	: 1989
Activité	: Transport aérien
Siège social	: Monastir
Forme juridique	: Société Anonyme (S.A.)
Capital social	: 56.696.677 Dinars
Commissaire aux comptes	: Monsieur Rached Fourati
Effectif	: 514 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	: 8,50% du capital

Nouvelair est la première compagnie aérienne privée en Tunisie, desservant un grand nombre de pays Européens dont la France, l'Allemagne, la Pologne, le Danemark, la Norvège, la Suède, la Hollande, la Belgique et la Russie. En Tunisie, la compagnie opère depuis 4 villes à savoir Monastir, Djerba, Enfidha et Tunis.

Malgré une amélioration sensible enregistrée au niveau du Résultat Brut d'Exploitation : essentiellement due à une compression des charges de la société ; Nouvelair a continué de subir en 2016 les effets du net recul de l'activité touristique en Tunisie et de la situation extrêmement tendue en Lybie.

Afin de faire face à cette situation tendue, le management de la société a mis en place un plan d'actions qui se présente comme suit :

- Réduction de la flotte de 11 à 8 appareils ;
- Mise en adéquation de l'organisation de la compagnie avec la contraction de son activité ;
- Constitution d'une équipe spécialisée dans la recherche d'opportunités de location des avions en wet lease (personnel navigant, maintenance et assurance à la charge de la société) sur des périodes plus ou moins longues (entre 6 mois et une année) ;
- Lancement en juin 2016 de campagnes de rappel relatives aux capacités en régulier installées. L'objectif est de remonter le taux de remplissage du régulier.

Pour l'année 2017, les signes préliminaires semblent indiquer une inflexion positive de l'activité touristique en Tunisie, et l'activité de la société devrait par conséquent connaître une forte croissance. Les axes de restructuration retenus commencent également à donner leurs fruits.

**SOTUPA**

Promoteur	: Feu Moncef Zouhir
Date de création	: 1970
Activité	: Fabrication et distribution de mouchoirs en paquets et distributeurs de rouleaux de papier hygiénique, de pansements, de serviettes de table et de coton
Siège Social	: La Charguia I - Tunis
Forme juridique	: Société Anonyme (S.A.)
Capital social	: 6.550.000 dinars
Commissaires aux comptes	: M. Abdelkader Taktak
Effectif	: 140 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	: 14,02% du capital

La société SOTUPA est spécialisée dans la transformation de la ouate de cellulose (mouchoirs de poche, distributeurs de papier, serviettes de table, ...) et la fabrication de pansements et de coton. SOTUPA contrôle le capital de SANCELLA, leader tunisien dans les secteurs de l'hygiène féminine (Nana) et de l'hygiène bébé (Peaudouce).

Les principaux faits saillants pour les sociétés SancellA et SancellA Papier au courant de l'année 2016 sont présentés ci-après :

- Au niveau commercial, la société SancellA a enregistré, au courant de l'exercice 2016, un chiffre d'affaires consolidé en diminution de 4% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à la régression du chiffre d'affaires en Algérie et en Libye du fait des fermetures récurrentes des frontières terrestres notamment à Ras Jedir, de l'insécurité généralisée qui a régné dans les principales villes du pays empêchant la distribution régulière des produits de la société et de l'incapacité des banques Libyennes à sécuriser le paiement des importations de son

client principal. L'année a également enregistré la baisse drastique des marges sur ce marché, du fait des dévaluations successives de la monnaie en Libye. Par ailleurs, la société a restructuré sa présence commerciale au Maroc qu'elle a totalement prise en charge, ce dont il a résulté une amélioration substantielle des performances sur ce marché.

- Au niveau industriel, la société a acquis trois nouvelles lignes de transformation de ouate et a lancé la marque Lotus qui fait désormais partie de son portefeuille. Par ailleurs, la nouvelle ligne d'hygiène bébé d'une grande capacité est opérationnelle depuis le début de l'année 2016 et a permis de réduire les temps de changement de format et d'optimiser ainsi la production et les taux de déchets qui sont aujourd'hui aux meilleurs standards internationaux.
- La société Sotupa, qui a lancé avec succès en 2014 une nouvelle gamme de produits de toilettes (shampooing, après shampooing, et gel douches) sous la marque Sensea, fabriqués à façon auprès de sous-traitants tunisiens.

**TUNISAVIA**

Promoteur	: Monsieur Jean Henner
Date de création	: 27 Avril 1974
Activité	: Transport aérien
Siège Social	: Tunis
Forme juridique	: Société Anonyme (S.A.)
Capital social	: 25.794.780 dinars
Commissaire aux comptes	: Messieurs Youssef Ennouri et Yahia Chaabouni, membres de l'O.E.C.T.
Effectif	: 105 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	: 14,19% du capital

La société TUNISAVIA est une société de transport aérien spécialisée dans le transport spécifique à la demande, destiné essentiellement aux pétroliers en Tunisie et en Algérie.

La compagnie a réalisé, au cours de l'année 2016, un chiffre d'affaires en augmentation de 11% par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance du chiffre d'affaires est principalement due à la reprise des activités hélicoptères et avions. La société devrait dégager, au titre de l'exercice 2016, un résultat brut d'exploitation en progression de 36% par rapport à l'année précédente.

Les principaux faits saillants de l'année 2016 se présentent comme suit :

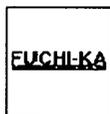
- La reprise timide des activités de prospection en Tunisie et dans plusieurs pays africains (Algérie et Gabon). En effet, la société a pu négocier un nouveau contrat sur l'Algérie à travers la location d'un avion Twin Otter en Algérie. Par ailleurs, le contrat de location d'un hélicoptère au Gabon a été reconduit en 2016 ;
- Tunisavia a continué à déployer ses meilleurs efforts en vue de renforcer son développement à l'export, tout en sécurisant son personnel, ses équipements et les paiements. Cela est d'autant

plus complexe que Tunisavia, opérant dans un secteur réglementé, est en général obligée de travailler avec des structures locales ayant un AOC (l'autorisation de l'aviation civile d'opérer), qui jouent le rôle d'intermédiaire mais qui peuvent ne pas avoir la solidité financière requise pour sécuriser les paiements. Cela oblige la société à mettre en œuvre des schémas de garantie complexes avec le concours de cabinets d'avocats internationaux, ce qui retarde la mise en œuvre de ces opérations mais constitue néanmoins la bonne orientation permettant de pérenniser la compagnie sur le long terme. La société continue donc à regarder les opportunités qui peuvent se présenter en Afrique du Nord, au Sénégal, en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest ;

- Malheureusement dans le contexte actuel, il n'est pas opportun de travailler au renforcement de la flotte. Il s'agit plutôt de mettre en œuvre les axes de développement commerciaux qui pourraient permettre de mieux optimiser l'utilisation de la flotte actuelle.

Pour ce qui concerne le budget pour l'année 2017, la société prévoit de réaliser un chiffre d'affaires et un résultat brut d'exploitation pratiquement équivalents aux réalisations de l'exercice 2016.

**PARTICIPATIONS
TOTALEMENT
PROVISIONNÉES**

**FUCHI-KA**

Promoteurs	Monsieur et Madame Sfar
Date de création	1986
Activité	Confection de vêtements
Siège Social	La Soukra - Tunis
Forme juridique	Société Anonyme (S.A.)
Capital social	750 000 dinars
Effectif	30 personnes
Concours de TUNINVEST SICAR	13,33% du capital

La société Fuchi Ka a pour activité principale la fabrication et la commercialisation d'articles de prêt à porter féminin. Cette ligne est toujours provisionnée à 100% sur les comptes de Tuninvest Sicar. Engagée dans une procédure de règlement judiciaire depuis le dernier trimestre de l'année 2006, la société a été jugée par le Tribunal de Première Instance de l'Ariana en cessation de paiement depuis le 30 septembre 2009. Le Tribunal de Première Instance de Tunis I a rendu un jugement le 31 octobre 2014 rejetant le plan de redressement proposé par les dirigeants de la société et ordonné la cession de ses actifs en vue de l'apurement du passif. La société a interjeté appel. La 4^e

Chambre du Tribunal de commerce de la Cour d'Appel de Tunis devrait rendre son arrêt le 27 mai 2017.

Le protocole d'accord portant sur la cession a été transmis à la Présidente de la 4^{ème} Chambre du Tribunal de commerce de la Cour d'Appel de Tunis lors de l'audience du 18 janvier 2017. N'ayant pas reçu d'opposition de la part du juge par rapport à l'opération, nous allons procéder à la signature de l'acte de cession au dinar symbolique de la totalité des actions appartenant aux fonds Tuninvest au profit des promoteurs et par la suite à l'enregistrement de la transaction auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**SIL / SILEX**

Promoteur	Monsieur Habib Achich
Date de création	1964
Activité	Tissage - Confection
Siège social	Sfax
Forme juridique	Société Anonyme (S.A.)
Capital social	1 455 750 dinars / 400 000 dinars
Effectif	300 (SIL) / 350 (SILEX)
Concours de TUNINVEST SICAR	20,09% du capital

La Société Industrielle de Lingerie (SIL) est une société spécialisée dans la production et la commercialisation d'articles de lingerie féminine (chemises de nuit, pyjamas, corsettes, etc.). La ligne SIL est toujours provisionnée à hauteur de 100% sur les comptes de Tuninvest Sicar. La société est actuellement sous administration

judiciaire. Le juge a accepté l'offre d'acquisition de l'ensemble des actifs de la société par un tiers pré-servant substantiellement les emplois. Le montant de l'acquisition servira au règlement des principaux créanciers de la société. Nous continuons à suivre les prochaines étapes relatives à la liquidation de la société.

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination et siège social	Tuninvest Sica Immeuble Integra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie
Forme juridique	Société Anonyme
Législation	La société est régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988, telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001
Date de constitution	Mars 1994
Objet social	La société a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises, et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, telles que fixées par ledit code, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise, ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques
Registre du Commerce	B 125771998
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit • Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme décrit ci-dessus au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social , • La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés, • Les réserves statutaires
Accès aux Assemblées	Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'Assemblée s'il n'est pas lui-même membre de cette Assemblée